



1er Cycle Danse

Admission

Le recrutement s'effectue par voie de concours. Les épreuves ne sont pas publiques. Aucun diplôme n'est requis pour faire acte de candidature.

Les études du CNSMD sont des études à plein temps. L'assiduité aux différents enseignements est obligatoire.

Le candidat devra être âgé de 15 à 18 ans pour la section classique et de 16 à 20 ans pour la section contemporaine.

Le concours d'entrée en 1^{er} cycle ne demande aucun prérequis.

Déroulement

Les études chorégraphiques sont divisées en quatre unités d'enseignement semestrielles (UE) donnant lieu à l'obtention de points crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline.

UE 1. Discipline principale :

- danse classique : classes quotidiennes et collectives, travail des spécificités techniques et stylistiques, étude du répertoire, travail du pas de deux, atelier de composition.
- danse contemporaine : classes quotidiennes et collectives, travail des spécificités techniques et stylistiques, travail de duos, ateliers de composition et d'improvisation.

UE 2. Discipline complémentaire :

- danse contemporaine pour les danseurs classiques.
- danse classique pour les danseurs contemporains sous forme de classes collectives.

UE 3. Disciplines de culture :

Formation musicale, anatomie/physiologie, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, histoire de la danse, méthodologie de recherche, aspects juridiques et pratiques du métier, techniques de la scène.

UE 4. Pratiques et savoirs associés :

Langues vivantes, pratiques somatiques, pratiques vocales, théâtre sous forme de séminaires. Ces classes sont collectives.

Durée

Le cursus se déroule sur quatre ans.

La première année constitue une année préparatoire à l'issue de laquelle les étudiants qui ont rempli les obligations du cursus, sont admis à poursuivre leurs études en vue de l'obtention du DNSP de danseur.

La dernière année (DNSP 3) se déroule au sein du Jeune ballet, formation visant à mettre les



étudiants en situation professionnelle, avec un travail de répertoire ou de création avec des chorégraphes, des tournées et spectacles, des projets personnels...

Au cours des 3 années de DNSP, les étudiants sont appelés à faire des stages dans des structures professionnelles.

La quatrième année : le Jeune ballet

En dernière année du cursus de danse au CNSMD de Lyon (DNSP 3), le Jeune ballet constitue pour l'étudiant la première phase de son insertion professionnelle.

Le Jeune ballet permet d'approfondir la connaissance des répertoires et d'agrèger l'ensemble des éléments acquis tant chorégraphiques que musicaux par la réalisation de créations en situation de représentation.

Diplômes

Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur (DNSPD)

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur (DNSPD) est délivré par le directeur de l'établissement aux étudiants ayant obtenu 180 points de crédits au cours des trois années de cursus – DNSPD 1, 2 et 3 .

Licence "Arts et spectacle"

Une Licence "Arts et spectacle" est délivrée par convention avec l'Université Lumière Lyon 2, aux étudiants bacheliers qui auront obtenu leur DNSPD et auront validé des unités d'enseignement propres à l'Université, selon les modalités définies dans la convention susdite.